



LEGENDE

EXCLUSION

- Zone humide
- Zone de protection des cours d'eau
- Espace boisé classé
- Pelouse sèche
- Parc naturel et réserve naturelle
- Corridor écologique inscrit au SCOT
- Limite d'urbanisation
- Corridor écologique inscrit au SCOT
- Zones de protection - Natura 2000 ZPS et SIC

ACCELERATION

- Equipement public 'gros' consommateur
- Parcelle - Foncier public
- Zone urbanisée
- Zone d'activités économiques

PLU - Zonage U et AU

- AUc
- U

CONNAISSANCE

- Zone de protection patrimoniale
- ZNIEFF 1
- Zone boisée
- Zone de protection - APB et ENS

Equipements localisés
Crèche - L'isle aux loupiots
Mairie de La Balme Les Grottes
Ecole Primaire Publique

Dans les zones de protection patrimoniale sont prises en comptes les zones des sites inscrits ou classés, les zones de protections des sites inscrits ou classés ainsi que les sites patrimoniaux remarquables.

Sources : Zones humides- DDT38 -2022 ;Espace boisé classé - Geoportail urbanisme - 11 2023 ; Pelouse sèches - CEN38 - 2018; Parc naturel, réserve naturelle, APPB, ZPS, SIC, ZNIEFF1 - INPN - octobre 2022 ; Zone boisée - IGN BDtopo - 03 2022 ; Zonage PLU - Geoportail de l'urbanisme - 11 2023 ; Zone de protection patrimoniale - Ministère de la Culture - 11 2023 ; Parcelle foncier public - DGFIP - 2021 ; Zone urbanisée - IGN BDTopo - 03 2022 ; Equipements publics - Balcons du Dauphiné - 2023 ; Corridor écologique - Lo parvi - 2015 ; Zone de protection des cours d'eau - Lo Parvi - 2018.

